



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CA
14 NOVEMBRE 2017**

Début de la séance : 18h45

Fin de la séance : 19h30

La séance est levée à 19H30, les personnes présentes sont invitées à prendre le verre de l'amitié.

Président de la séance : Mr Rolland THUBERT

Président du CCAS

Présents :

Représentants de l'Administration :

Président du CCAS : Rolland THUBERT

Vice-président du CCAS : Mr BOFFY

Conseillères municipales : Mme Claire BARROIS

Mme Lise GOMEZ

Mme Michèle DUPIN

Représentants de la société civile :

Mme Stéphanie ROUANET

GM Aïnés Ruraux : Mme COURTINES

UNRPA : Mr Joseph NAUDILLON

Représentante de l'UDAF : Mme BARTHES

Secrétaire de la séance : Mme Claire TORRENT

Secrétaire du CCAS

Absents :

Mme Marie-Claire RIZET (excusée)

Mme Brigitte SANCHEZ ESCACH

Mr Claude SARRAHY (excusé)

Mme Fernande SEGURA

Mr Le Président remercie les membres du CA d'être présents.

Il constate que le quorum est atteint et que donc le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Mr Le Président laisse la parole à Mr Boffy avec à l'ordre du jour la modification du tableau des effectifs.

Mr Boffy indique que quatre aides à domicile ont vu leur CDI évolués et sont désormais à 96H, heures contrat.

Il s'agit de Mme Cavana Carine, MP Garcia, Laurence Moniez et Véronique Tamme. Prochainement il est prévu de modifier le contrat de Mme Lydie Vinuesa-Vidalou.

Mme Christine Delmas qui a démissionné est remplacée par Mme Bernadette Pinto. Mme Jessica Zéghari dont le CAE s'est terminé en septembre sera également en CDI, il est à noter que souvent on a tendance à profiter des aides accordées et par la suite de ne pas pérenniser les emplois.

Il faut rappeler que le Conseil Départemental ne valide plus les CAE.

Il est prévu de modifier le statut de Claire Torrent au poste d'agent administratif.

Vote à l'unanimité

Le deuxième point abordé est la mise en place du régime indemnitaire à tous les agents du CCAS, comme le personnel communal qui est également soumis à cette prime depuis plusieurs années.

Il faut noter que sur l'année 2017 nous avons 700H d'arrêt de travail.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les arrêts, mais de conserver un équilibre budgétaire.

Si l'absence dure plus de 5 jours (sur 6 mois), la prime est supprimée.

Ce calcul prévu est plus avantageux pour les agents. Il se fera à partir du 1er janvier 2018.

Le troisième point abordé rejoint le second. Il s'agit de la prime de 120 euros mise en place pour le second trimestre 2017 qui est soumise au même calcul que l'IAT.

Vote à l'unanimité

Le quatrième point concerne la mise à disposition des moyens et du personnel qui est reconduite, elle concerne Mr Puntunet, Mme Vidal et Mme Cutzach.

Vote à l'unanimité.

Le projet est que le CCAS prenne en charge la RH en milieu d'année. Des économies sont également prévues au niveau de la maintenance puisque le système informatique est neuf et la mise en place de l'horodatage devrait également permettre de faire des économies. Il faudra un temps d'adaptation aux aides à domicile, deux à trois mois environ.

Le budget prévisionnel sera bénéficiaire, il est à noter que le Conseil Départemental finance une partie du repas des aînés mais ne participe pas au financement de la semaine bleue. Cette dernière a eu un franc succès dû en partie au lieu de la représentation: le foyer qui est au centre du village; au thème : Edith Piaf, très appréciée par la population qui a repris en cœur les succès de la chanteuse populaire.

Mr Boffy tient à revenir sur la mise en place de l'IAT.

La politique du CCAS est de s'en remettre à l'avis de la médecine du travail, cela peut éviter, par exemple, des erreurs auprès des personnes âgées.

Le cinquième point abordé est la mise en place du COS pour le personnel du CCAS.

Le métier d'aide à domicile n'est pas valorisant il y a très peu d'avantages, les salaires sont faibles.

Le coût du COSD représente 1,1% de la masse salariale soit environ 2000,00 euros. Les agents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20€.

Mme Dupin demande si cela se fera au niveau du personnel communal, Mr Thubert arrête le débat en précisant que nous ne sommes pas présents pour discuter de la mairie.

Mr Boffy demandera l'avis du Conseil Départemental et l'imputation au budget, ce sera certainement au niveau des charges du personnel.

Il serait intéressant que les agents puissent bénéficier d'une mutuelle prise en charge par le CCAS, il faut rappeler que les agents avancent dans l'âge, ils sont donc confrontés plus souvent à des arrêts, il faut penser à les protéger.

Mr Naudillon note combien il est important de communiquer avec les agents de leur donner des explications.

Mr Boffy revient sur le fait que contrairement aux grosses structures comme l'ASSAD, les conditions de travail sont plus confortables, au niveau des trajets qui se font essentiellement sur Ponteilla, le CCAS n'a pas d'auxiliaire de vie et donc pas de "cas compliqué".

L'ambiance au sein du service est plus sereine, avec moins de tensions, une bonne organisation dont l'étalement des congés fait partie.

Mise en place du COS votée à l'unanimité.

Mr Naudillon fait remarquer que la mise en place du COS est une façon de reconnaître le personnel par rapport au travail accompli.

Mme Dupin pense que c'est une reconnaissance mutuelle, que souvent on a l'impression qu'ailleurs, c'est toujours mieux, et qu'il est important que le personnel travaille dans des conditions favorables.

Mr Boffy ajoute que le montant de la carte cadeau de Noël est toujours de 60 €.

Il remercie Mr le Maire pour son soutien depuis qu'il a été nommé.